



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET VILAINE

COMMUNE DE PLESDER

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 6 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le six mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M. THIBAUT Patrick, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELOFFRE Arnaud, Mme CLOSSAIS Soazig.

Procurations :

M. MOREL Jean-Pierre qui donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne
Mme BRYON Jocelyne qui donne pouvoir à Mme BONENFANT Nathalie
M. HERVE Sandy qui donne pouvoir à M. COQUIO Patrick

Excusés : M. BAUX Mickaël, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

Absents : Mme MARY Cécile.

M. DELOFFRE Arnaud a été élu **SECRETAIRE**

N°12/2018

Compte rendu affiché le 07/03/2018

Transmis en Préfecture le 07/03/2018

Lotissement l'Orée d'Armor – prix du m²

Domaines et patrimoine – aliénations (3.2)

Mme le Maire informe qu'il reste 2 lots viabilisés au lotissement l'Orée d'Armor.
Elle rappelle que tous les lots ont été vendus 66€ du m² par la SADIV, selon le prix du marché.
Les deux terrains restants ont été rétrocédés par la SADIV à la commune par délibération N°54/2014 en date du 30/06/2014,
A ce jour, les terrains sont toujours en vente.

Mme le Maire informe que des particuliers sont intéressées pour acquérir un des deux lots.
Elle propose au conseil municipal de décider du prix de vente des lots comme suit :

LOT	CADASTRE	TYPE	SURFACE	PRIX au m ²	PRIX TOTAL
11	B 1619	Libre	644 m ²	66€	42 504€
12	B 1620	Libre	695 m ²	66€	45 870€

Mme CLOSSAIS Soazig ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le prix de vente des lots du lotissement l'Orée d'Armor à 66€ du m²
- **PRECISE** que l'ensemble des frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** Maître Alain CLOSSAIS à Saint-Pierre de Plesguen de rédiger l'acte
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la vente des lots

Adopté à l'unanimité.

N°13/2018

Compte rendu affiché le 07/03/2018

Transmis en Préfecture le 07/03/2018

N°13/2018 : Tarifs repas du personnel

Finances locales – Divers (7.10)

Mme le Maire rappelle les tarifs qui sont appliqués depuis janvier 2015 :

- Conseillers municipaux et conjoints des conseillers : 18€
- Conjoint des agents municipaux : 6€

Elle propose de réviser les tarifs au vu du prix des menus pratiqués et des différents devis reçus. Elle informe que le devis retenu propose un menu à 28€ boissons comprises.

Elle propose d'appliquer les tarifs suivants à compter de 2018 :

- Conseillers municipaux et conjoints des conseillers : 20€
- Conjoint des agents municipaux : 8€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les tarifs de participation au repas du personnel comme proposé ci-dessus
- **REND** les nouveaux tarifs applicables à compter de 2018

Adopté à l'unanimité.